



Séance du 18 décembre 2013.

Présents : *Mmes et MM.* BELLOT François, Bourgmestre-Président ;
DERMAGNE Pierre-Yves, de BARQUIN Jules, MULLENS-MOREAU Corine et
LEJEUNE Janique, Echevins ;
BILLIET Léonard, de BRABANT Martin, DEFAUX Julien, LEJEUNE Jean-Pol,
MARION-HERMAN Rose, WIRTZ-Van der SNICKT Leslie, ANTOINE Jean-Yves,
BECHET Carine, DAVIN Christophe, DELCOMMINETTE René, HERMAN Yvon,
LAVIS Thierry, LIBOTTE Laurent, MANIQUET Albert, LECOCQ Marie et
THERASSE Rudy, Conseillers ;
BARTHELEMY-RENAULT Isabelle, Présidente du C.P.A.S. (voix consultative) ;
PIRSON Luc, Directeur général.

Excusé : *M. VUYLSTEKE Pierre, Echevin.*

Délibération n° 275/2013.

BUDGET COMMUNAL DE L'EXERCICE 2014.

Le Conseil Communal ;

Vu la Constitution, et en particulier ses articles 41 et 162 ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, et en particulier ses articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie du Livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget pour l'exercice 2014 ainsi que ses annexes et le rapport

- sur la politique générale et financière de la Commune ;
- de synthèse sur le budget de l'exercice 2014 ;
- sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune pour l'année 2013

Vu le rapport favorable de la Commission d'avis visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Attendu que le projet de budget soumis à la présente séance respecte les dispositions budgétaires et comptables des lois, décrets et règlements ainsi que les recommandations contenues dans la circulaire budgétaire du 23.07.2013 ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Considérant que la commune doit se doter des moyens financiers nécessaires pour répondre à sa mission de service public ;

Vu la note de synthèse explicative établie conformément à l'article L1122-13, § 1, al. 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que Monsieur le Directeur financier n'a pas remis dans le délai prescrit de 10 jours ouvrables l'avis de légalité prévu par l'article L1124-40, § 1^{er} du C.D.L.D. ;



Séance du 18 décembre 2013.

Délibération n° 275/2013 (suite 2).

ECOUTE les commentaires du Collège Communal sur le contenu du rapport sur le budget, selon le prescrit légal (article L1122-23, al. 5) ;

Après en avoir délibéré en séance publique,
PAR 16 VOIX POUR ET 5 ABSTENTIONS :

Article 1^{er}

DECIDE d'approuver, comme suit, le budget communal de l'exercice 2014 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	19.239.627,29	5.266.273,70
Dépenses exercice proprement dit	19.238.458,70	5.934.337,29
Boni / Mali exercice proprement dit	+ 1.168,59	- 668.063,59
Recettes exercices antérieurs	1.867.017,71	0
Dépenses exercices antérieurs	0	0
Prélèvements en recettes	6.077,30	828.063,59
Prélèvements en dépenses	100.000,00	160.000,00
Recettes globales	21.112.722,30	6.094.337,29
Dépenses globales	19.338.458,70	6.094.337,29
Boni / Mali global	+ 1.774.263,60	0

2. Tableau de synthèse

Service ordinaire				
Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	21.487.500,43	28.509,08	/	21.516.009,51
Prévisions des dépenses globales	19.655.353,52	/	6.361,72	19.648.991,80
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	1.832.146,91	/	/	1.867.017,71



Séance du 18 décembre 2013.

Délibération n° 275/2013 (suite 3).

Service extraordinaire

Budget précédent	Après la dernière M.B.	Adaptations en +	Adaptations en -	Total après adaptations
Prévisions des recettes globales	6.793.616,91	/	1.794.000,00	4.999.616,91
Prévisions des dépenses globales	6.793.616,91	/	1.794.000,00	4.999.616,91
Résultat présumé au 31/12 de l'exercice n-1	/	/	/	/

Article 2.

La présente délibération sera transmise à l'autorité de Tutelle pour approbation.

Madame Marie LECOCQ et M. Rudy THERASSE, Conseillers communaux, justifient l'abstention du groupe Ecolo :

« La proposition de budget 2014 présentée par la majorité MR-PS a retenu toute l'attention de ECOLO Rochefort.

L'impact sur ce budget de l'obligation de mise en œuvre dès la préparation du budget 2014 des nouvelles règles comptables et budgétaires découlant des circulaires de juillet et octobre 2013 du Ministre Furlan du fait de l'entrée en vigueur de nouvelles règles européennes est évident.

En particulier, ECOLO Rochefort retient :

- le renforcement de l'objectif d'équilibre à l'exercice propre et les balises d'investissement (pour Rochefort : 180 EUR/par habitant et par année) et des balises de dépenses ordinaires qui s'appliquent désormais aux communes ou entités consolidées ;
- l'obligation de prendre en compte les emprunts non réalisés au moment de la confection du budget communal 2014 pour contrôler la balise des emprunts qui serviront à financer les investissements futurs, et donc la contractualisation des ouvertures de crédit avant fin 2013 pour un montant de 2.415.000 EUR pour des travaux terminés et/ou toujours prévus sur les exercices 2012 et 2013, ce qui permettra d'éviter de grever la capacité d'emprunt future et soulager la trésorerie communale.

Nul doute que l'impact de ces nouvelles règles se mesurera davantage encore lors de la confection des budgets pour les années qui suivront, tenant compte des menaces (niveau de cotisation des pensions, réforme des zones de secours, précompte immobilier concernant le site Belgacom Lessive, modifications de législation ...) décrites par le Directeur financier.

Parmi nos réflexions concernant l'exercice extraordinaire :

ECOLO Rochefort relève que nombre des projets présentés par la majorité sont des reports de projets antérieurs qui n'ont pu être exécutés lors des exercices précédents. Nous sommes certes très conscients



Séance du 18 décembre 2013.

Délibération n° 275/2013 (suite 4).

de la complexité accrue des procédures administratives qui retardent la mise en œuvre de nombre de projets et nous saluons par ailleurs la persévérance des services communaux pour mener ces projets. Nous adhérons également au principe qui veut que la réalisation des investissements pour lesquels des subventions sont sollicitées soit subordonnée à l'obtention de celles-ci ou à un changement du mode de financement. Mais ces éléments objectifs ne doivent pas servir d'alibi à un fatalisme qui conduirait à l'immobilisme.

Il est un fait que la libération de la dernière tranche de 600.000 EUR de recapitalisation de la Maison de Repos Résidence Préhyr d'une part (financée par emprunt à raison de 483.200 EUR) et que la mise en œuvre espérée de la phase 1 de l'opération de Rénovation urbaine de Jemelle pour un montant de 1.750.000 EUR (dont 450.000 EUR à financer par emprunt) grèvent fortement la marge de manœuvre pour de nouveaux investissements en 2014. Les conséquences de la recapitalisation de la Maison de Repos ne constituent hélas pas une surprise, tandis qu'il n'est que temps que le projet de Rénovation urbaine de Jemelle progresse enfin.

ECOLO Rochefort salue le projet d'aide au Centre culturel pour améliorer ses infrastructures (150.000 EUR de la Province de Namur, 25.000 EUR de la Ville de Rochefort) et la priorité donnée à l'optimisation des systèmes de chauffage, de ventilation et de production d'eau chaude pour économiser l'énergie et améliorer le confort des habitants.

Nous prenons bonne note du projet de restauration de pelouses calcicoles (200.000 EUR) entièrement subventionné par le Service Public Wallonie.

ECOLO Rochefort souhaite de plus amples explications concernant le subside de 25.000 EUR en faveur de l'asbl qui réaffecte l'ancien Carmel (rue du Rond-point) en bâtiment pour l'école spécialisée "Les Capucines" en vue de l'aménagement d'un parking.

Nous prenons également bonne note du budget prévu pour financer la mise en œuvre de la confection d'un nouveau Plan communal de Développement rural et l'exercice de démocratie participative que représentera la consultation obligatoire des habitants à réaliser pour mener cette nouvelle opération.

Parmi nos réflexions concernant l'exercice ordinaire :

ECOLO Rochefort prend acte de l'excédent projeté sur exercice propre de +1.168 EUR et du résultat général positif présumé de +1.774.236 EUR mais relève que ce chiffre est lié au résultat des comptes communaux de 2011, 2012 et 2013. ECOLO Rochefort souhaite donc la présentation et la clôture de ces comptes dans les délais aussi courts que possible.

Nous prenons évidemment acte avec satisfaction du budget prévu pour l'octroi d'une prime communale à l'utilisation de couches lavables, suite à notre proposition.

Parmi les dépenses de fonctionnement, ECOLO Rochefort relève en particulier les augmentations en combustibles de chauffage (10.000 EUR), les fournitures d'électricité (9.000 EUR) et les frais de fonctionnement de l'éclairage public (10.000 EUR), les fournitures d'eau et de combustible (20.000 EUR) pour les bâtiments scolaires. Ces augmentations corroborent les positions prises par ECOLO Rochefort en faveur d'une plus grande indépendance par rapport aux énergies fossiles.

Concernant le poste Commerce et industrie, il n'est pas fait mention dans le budget de l'organisation en 2014 d'une opération « Journée du client » alors que l'opération menée en 2013 en collaboration avec l'UCM a rencontré un vif succès.



Séance du 18 décembre 2013.

Délibération n° 275/2013 (suite 5).

Concernant les 10.000 EUR de dépenses (17.500 EUR de charges, 7.500 EUR de recettes escomptés) prévus pour l'organisation du « Tempo !Rochefort Festival » fin août 2014, ECOLO Rochefort souhaite qu'un effort proportionnel soit fait pour soutenir les activités événementielles de même type organisées à Rochefort par des acteurs locaux. Nous insistons sur les collaborations à mener avec les acteurs locaux.

Parmi nos réflexions concernant le rapport sur la politique générale et financière de la commune 2014 :
« Dormez tranquilles, chers électeurs. La majorité communale veille sur vous ! »

Voici la phrase à laquelle la lecture de ce document nous fait penser à l'approche de l'échéance électorale de mai 2014.

Attention : il ne s'agit nullement pour nous de nier les projets votés et entrepris ou de rejeter les initiatives projetées. A fortiori les projets pour lesquels nous avons apporté notre soutien et les initiatives qui rencontrent nos objectifs. Et les défis pour les années à venir tels ceux décrits à la fin de cette note sont réels.

Mais outre le fait que nombre des projets cités sont le prolongement ou la reprise de projets qui n'ont pu être mis en œuvre précédemment, ce document nous fait penser à un catalogue de bonnes intentions tel celui qui sert souvent de programme en campagne électorale.

Nous fixons rendez-vous à la majorité MR-PS au terme de l'exercice 2014 pour vérifier ce qui aura été effectivement réalisé au cours de l'année à venir.

ECOLO Rochefort réitère bien entendu son principe d'opposition constructive au service des citoyens et renvoie à sa réponse à la Déclaration de Politique générale initiale présentée par la majorité MR-PS. Parmi les points d'action de ECOLO Rochefort en 2014, une attention toute particulière sera apportée par ECOLO Rochefort à l'évolution des finances du C.P.A.S., au soutien du monde associatif et au Plan intercommunal de mobilité et mobilité douce qui sera proposé par Pays de Famenne.

Plus que jamais, Rochefort a besoin d'une vision à long terme ! »

Par le Conseil,

Le Directeur général,
(s) L. PIRSON.

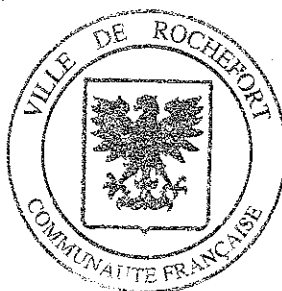
Le Président,
(s) F. BELLOT.

Pour expédition conforme,
Rochefort, le 19 décembre 2013.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

L. PIRSON.



F. BELLOT.

